

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 1^{er} janvier 2009 portant nomination dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé

NOR : SASN0931074A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6141-7-2 et R. 6152-51 ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2006-720 du 21 juin 2006 relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé ;
Vu le décret n° 2006-721 du 21 juin 2006 relatif au classement indiciaire applicable aux emplois de conseiller général des établissements de santé ;
Vu l'arrêté du 21 juin 2006 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de conseiller général des établissements de santé,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Vincent LE TAILLANDIER DE GABORY, directeur d'hôpital, est nommé dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé par voie de détachement pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2009.

Article 2

M. Vincent LE TAILLANDIER DE GABORY est classé au 3^e échelon hors échelle C, chevron I de l'échelle indiciaire applicable aux emplois de conseiller général des établissements de santé.

Article 3

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2009.

Pour la ministre et par délégation :
*La directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins,*
A. PODEUR